

## BUREAU DU 21 SEPTEMBRE 2022 à Carentan-les-Marais (*Saint-Côme-du-Mont*)

Secrétaire de séance : Anne HÉBERT

### DÉLIBÉRATION

**B 2022/17 Finances locales – Décisions budgétaires – Modification de la liste des bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projets de la Région Normandie pour la plantation de haies (Avenant à la délibération n° B2022/10 du Bureau du 24 mai 2022)**

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 21 septembre 2022 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 14 septembre 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### Étaient présents :

*Avec voix délibérative*

##### Pour le Conseil régional

Pascal MARIE, Florence MAZIER, Marianne ROZET

##### Pour les Conseils départementaux

Benôit FIDELIN, Françoise LEROSIGNOL, Patrick THOMINES

##### Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

##### Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Apeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Valérie TORTEL (Gorges)

#### Étaient excusés :

##### Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Valérie LAISNEY, Malika CHERRIERE (*démissionnaire*)

##### Pour les Conseils départementaux

Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Hervé MARIE

##### Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

##### Pour les communes

Gérard TAPIN (Marchésieux)

#### Étaient également présents :

*Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Nicolas FILLLOL, Joëlle RIMBERT

Soit un quorum de 15 membres sur 23.



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

**B 2022/17 Finances locales – Décisions budgétaires – Modification de la liste des bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projets de la Région Normandie pour la plantation de haies (Avenant à la délibération n° B2022/10 du Bureau du 24 mai 2022)**

### Contexte

La mission « bocage » du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'inscrit dans la politique du Département de la Manche et en partenariat avec les Communautés de Communes de la Côte Ouest et Centre Manche et de la Baie du Cotentin. Ces collectivités co-financent, avec des fonds Leader, le poste du technicien. Le Département de la Manche finance également les projets de plantations. Les dossiers sont préparés par le technicien pour être soumis au vote du Département, qui verse directement la subvention au bénéficiaire. Le Parc organise et suit les travaux.

### Les appels à Projets de la Région et de l'État

En 2020, le Parc a répondu à l'appel à projets « Trames Vertes et Bleues » s'appuyant sur des aides FEADER, proposé par la Région Normandie. 8 km de haies bocagères ont été replantés au travers de cette opération.

Dans le cadre du plan de relance, les services de l'État ont lancé des appels à projets « plantons des haies ». Le Parc a répondu aux deux appels à projets, en avril 2021 et septembre 2021.

En 2022 la région Normandie lance un appel à projets « Préservation de la nature et de la biodiversité, Trame Verte et Bleue hors Natura 2000 (FEDER-REG) », à déposer avant le 31 mai 2022.

### Rappel sur les modalités d'attribution des aides de la Région Normandie :

Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et engage le marché public afférent.

Les bénéficiaires contribuent à hauteur de 20% du montant T.T.C. Le Parc est attributaire de la subvention de l'État, il émettra ensuite un titre de recette, auprès de chacun des bénéficiaires, pour percevoir les 20% restant à leur charge.

La liste des bénéficiaires est la suivante :

### Aide régionale «Mai 2022» :

Nom du bénéficiaire	Commune	Descriptif des travaux	Montant total des travaux	Montant de la subvention aide régionale	Montant du titre de recettes à émettre
Cyril Lambertson	Annulé				
Grégoire Hamel	Méautis	Restauration de haie sur talus (95m) et (200m), création de haie à plat	4 060,20 €	3 248,16 €	812,04 €
GAEC de l'Autre Jour Christian Jouanne - François Jouanne	Picauville	Restauration de haie sur talus (175m) et (330m), création de haie sur talus	8 565,39 €	6 852,31 €	1 713,08 €
EARL Monterny Fabien Lhonneur	Montmartin en Graignes	Haie sur talus (250m)	4 179,69 €	3 343,75 €	835,94 €
GAEC des Blanchés Mares Sylvie Legardinier - Mathieu Legardinier	Saint Sebastien de Raids	Restauration de haie sur talus (125m) et (145m), création de haie sur talus	3 911,25 €	3 129,00 €	782,25 €
GAEC Vaslin Agnès Vaslin - Maxime Vaslin	Houtteville	Restauration de haie sur talus (335m)	5 669,46 €	4 535,57 €	1 133,89 €
Jacques-Olivier Eliard	Saint Germain sur Sèves	Restauration de haie sur talus (255m) et (125m), création de haie à plat	6 525,18 €	5 220,14 €	1 305,04 €
GAEC de la Bosquerie Christine Bance - Thomas Bance	Auxais	Restauration de haie sur talus (125m) et (240m), création de haie sur talus	6 207,63 €	4 966,10 €	1 241,53 €

Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20220921-DELIB\_B2022\_17-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2022  
Date de réception préfecture : 07/10/2022

**MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**  
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Nom du bénéficiaire	Commune	Descriptif des travaux	Montant total des travaux	Montant de la subvention aide régionale	Montant du titre de recettes à émettre
Baptiste Douchin	Marchésieux	Restauration de haie à plat (100m) et (485m), création de haie sur talus	9 393,15 €	7 514,52 €	1 878,63 €
GAEC de Donville Édouard Minerbe	Méautis	Création de haie sur talus (330m)	4 720,06 €	3 776,05 €	944,01 €
GAEC de L'Onglée Isaline Herpin - Vincent Piedagnel	Gourbesville	Création de haie à plat (250m)	2 982,75 €	2 386,20 €	596,55 €
Gilbert Lepastourelle	Feugères	Création de haie sur talus (235m)	3 906,60 €	3 125,28 €	781,32 €
Philippe Bernard	Blosville	Restauration de haie sur talus (525m)	9 115,95 €	7 292,76 €	1 823,19 €
GAEC d'Antain Catherine Mauger - Michel Mauger - Lucie Mauger - Antoine Mauger	Carentan les Marais (Saint Côme du Mont)	Restauration de haie sur talus (300m) et (310m), création de haie sur talus	10 381,83 €	8 305,46 €	2 076,37 €
Philippe Destres	Les Veys	Restauration de haie sur talus (170m)	3 145,82 €	2 516,66 €	629,16 €
Philippe Frigot	Carentan les Marais (Saint Côme du Mont)	Restauration de haie sur talus (120m)	2 010,54 €	1 608,43 €	402,11 €
Dany Blot	Tribehou	Création de haie sur talus (200m)	3 339,96 €	2 671,97 €	667,99 €
Emmanuel Savary	Sebeville	Restauration de haie à plat (170m)	2 131,53 €	1 705,22 €	426,31 €
Lionel Marie	Annulé				
Jérôme Beaunay	Saint Martin d'Aubigny	Restauration de haie sur talus (385m)	6 468,45 €	5 174,76 €	1 293,69 €
Desmots Quentin (nouveau candidat)	La Feuillie	Création de haie à plat (245m)	3 036,57 €	2 429,26 €	607,31€
Ingouf Alexis (nouveau candidat)	Varenguebec	Création de haie à plat (225m)	2 665,14 €	2 132,11 €	533,03€
<b>Montant Total</b>			<b>102 417,15 €</b>	<b>81 933,72 €</b>	<b>20 483,43 €</b>

**Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :**

- VALIDE la nouvelle liste des candidats à la plantation ;
- RECOUVRE le reste à charge auprès des bénéficiaires ;
- AUTORISE la présidente à signer tous les documents y afférents.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme  
Transmis en préfecture le 6 octobre 2022

Françoise LEROSIGNOL  
Présidente du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN  
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137

50500 CAUDEBEC  
Tél. 02 33 71 61 49  
Date de réception, préfecture : 07/10/2022